Informations de base

1998/0233(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure terminée
Énergie: programme pluriannuel d'études, d'analyses et de prévisions 1998-2002 (ETAP) **Subject** 3.60 Politique de l'énergie	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ENER Recherche, développement technologique et énergie	VAN VELZEN W.G. (PPE)	22/01/1998

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	01/09/1998
ENVI Environnement, santé publique et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	03/09/1998

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Agriculture et pêche	2151	1998-12-14
Énergie	2132	1998-11-13

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
15/07/1998	Publication de la proposition législative	COM(1998)0423	Résumé
14/09/1998	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
23/09/1998	Vote en commission		Résumé
23/09/1998	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A4-0335/1998	
08/10/1998	Débat en plénière		

20/10/1998	Publication de la proposition législative modifiée	COM(1998)0607	Résumé
14/12/1998	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
14/12/1998	Fin de la procédure au Parlement		
13/01/1999	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1998/0233(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité CE (avant Amsterdam) E 235
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ENER/4/10410

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A4-0335/1998 JO C 328 26.10.1998, p. 0004	23/09/1998	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0573/1998 JO C 328 26.10.1998, p. 0136-0174	08/10/1998	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1998)0423	15/07/1998	Résumé
Proposition législative modifiée	COM(1998)0607	20/10/1998	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 1999/0022
JO L 007 13.01.1999, p. 0020 Résumé

Énergie: programme pluriannuel d'études, d'analyses et de prévisions 1998-2002 (ETAP)

1998/0233(CNS) - 20/10/1998 - Proposition législative modifiée

La proposition modifiée de la Commission retient les amendements adoptés par le Parlement européen et notamment ceux visant: - le contrôle étroit et l'analyse de l'évolution des marchés énergétiques, tant au sein de l'Union qu'à l'échelle mondiale; - l'ouverture des activités à la participation des instances représentatives des consommateurs ainsi que des organisations et associations européennes de défense de l'environnement.

Énergie: programme pluriannuel d'études, d'analyses et de prévisions 1998-2002 (ETAP)

1998/0233(CNS) - 08/10/1998 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. W.G. VAN VELZEN (PPE, NL) sur le programme ETAP, le Parlement veut renforcer les analyses et le suivi de la libéralisation du secteur de l'énergie dans l'Union, tout particulièrement, pour ce qui est de l'électricité, dans le contexte du marché intérieur de l'énergie et, d'autre part, de la sécurité de l'approvisionnement énergétique, étant donné que l'Union dépend de plus en plus des pays tiers à cet égard.

Énergie: programme pluriannuel d'études, d'analyses et de prévisions 1998-2002 (ETAP)

1998/0233(CNS) - 14/12/1998 - Acte final

OBJECTIF: arrêter, au sein du programme-cadre pluriannuel pour des actions dans le secteur de l'énergie (1998-2002) un programme spécifique d'études, d'analyses, de prévisions et d'autres actions connexes dans le secteur de l'énergie (programme ETAP). MESURE DE LA COMMUNAUTE: décision du Conseil 1999/22/CE. CONTENU: le programme spécifique adopté par le Conseil vise en particulier à: - établir, au niveau communautaire, une approche partagée en matière d'études, d'analyses, de prévisions et travaux connexes dans le secteur de l'énergie; - promouvoir des analyses coordonnées des marchés et politiques énergétiques au niveau de la Communauté et des Etats membres; - analyser et évaluer les questions énergétiques et environnementales, notamment en ce qui concerne le changement climatique; - analyser et évaluer l'évolution des marchés énergétiques; - contribuer au transfert des meilleures méthodologies et pratiques d'analyse; - faciliter les réseaux d'information dans le domaine de l'énergie; - développer une politique active de diffusion des résultats obtenus. Afin d'atteindre ces objectifs, la Communauté peut entreprendre, promouvoir ou soutenir financièrement des mesures telles que: - l'observation, le suivi et l'échange d'informations ainsi que la réalisation d'études, analyses et prévisions; - la fourniture d'assistance technique et méthodologique; - le développement de liens afin de promouvoir la recherche politique et économique liée à l'énergie; - des initiatives contribuant à la diffusion des résultats. Le montant de référence financière pour la mise en oeuvre du programme ETAP est de 5 millions d'écus (dont 2 millions d'écus destinés à la période 1998/1999).

Énergie: programme pluriannuel d'études, d'analyses et de prévisions 1998-2002 (ETAP)

1998/0233(CNS) - 15/07/1998 - Document de base législatif

OBJECTIF: prévoir au sein du programme-cadre pluriannuel pour des actions dans le secteur de l'énergie (1998-2002) un programme spécifique d'études, d'analyses, de prévisions et d'autres actions connexes dans le secteur de l'énergie (programme ETAP). CONTENU: le programme spécifique proposé par la Commission européenne vise en particulier à: - établir, au niveau communautaire, une approche partagée en matière d'études, d'analyses, de prévisions et travaux connexes dans le secteur de l'énergie; - promouvoir l'analyse des marchés et politiques énergétiques au niveau de la Communauté et des Etats membres; - analyser et évaluer les questions énergétiques et environnementales, notamment en ce qui concerne le changement climatique; - analyser et évaluer l'évolution des marchés énergétiques; - contribuer au transfert des meilleures méthodologies et pratiques d'analyse; - faciliter les réseaux d'information dans le domaine de l'énergie; - développer une politique active de diffusion des résultats obtenus.